

Département du Val d'Oise
Canton de la Vallée du Sausseron
Mairie de LIVILLIERS
10, Rue de la Chaise
95300 LIVILLIERS
Tél. : 01.34.42.72.04
Fax : 01.34.66.99.43

REGLEMENT DU PRET DE L'ESPACE COUVERT

L'usage de l'espace couvert est exclusivement réservé aux seuls habitants de Livilliers. Le prêt de l'espace couvert est exempt de location.

Cependant, la réservation de l'espace couvert sera prise en compte uniquement aux conditions suivantes :

- La remise d'un chèque de 60 € à régler à l'ordre du Trésor Public, destiné à couvrir les frais de mise à disposition.
- Une attestation d'assurance couvrant la Responsabilité Civile fournie par votre compagnie d'assurance.
- La remise du présent document, portant le nom, prénom et signature de l'intéressé ainsi que la mention, « lu et approuvé ».
- Un chèque de caution de 300 €, libellé à l'ordre du Trésor Public, sur laquelle pourra être retenu le coût d'éventuelles dégradations et de frais de balayage et/ou de nettoyage.
- Une participation forfaitaire à la consommation d'électricité, fixée à 0,25 €/kWh, à régler à l'ordre du Trésor Public lors de la restitution des clés. Afin de calculer la consommation électrique, le compteur sera relevé avant et après le prêt par un représentant de la commune.

L'espace couvert étant le bien de tous, il va sans dire qu'il devra être remis en parfait état de propreté avant restitution des clefs. De même, la cour qui est la cour de l'école, devra être débarrassée de tous détritrus et mégots. Les sacs poubelles, solidement fermés, seront à déposer dans le conteneur dédié à cet effet. Seul le verre sera trié et déposé dans son conteneur.

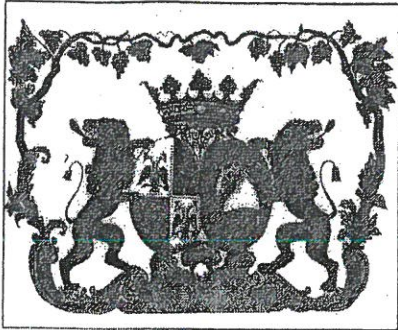
Toute infraction à ces dispositions entraîne la non-restitution de la caution.

Je soussigné(e) _____(nom & prénom) déclare avoir pris connaissance du présent règlement et demande le prêt de l'espace couvert pour le jour suivant :.....

J'ai bien noté que je suis tenu de restituer les lieux **en parfait état de propreté** sous peine de non-restitution de la caution de 300 €.

Inscrire la mention « Lu et approuvé », le.....

Signature :



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de la Vallée du Sausseron

COMMUNE DE LIVILLIERS

Téléphone : 01 34 42 72 04
Télécopie : 01 34 66 99 43

10, Rue de la Chaise - 95300
mairie-de-livilliers@wanadoo.fr

A l'attention des occupants de l'espace couvert.

ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA LOI SUR LE BRUIT

Devant le manque flagrant de respect des consignes de prêt de « l'espace couvert » et les plaintes répétées du proche voisinage, je me vois dans l'obligation de rappeler que l'octroi de ce local, pour des manifestations privées, est un privilège qui ne saurait être accordé qu'à des adultes responsables de leurs actes et de leur engagement signé ...

En effet, dans une relation de confiance, il était toléré de demeurer dans ce lieu après 22 h 00, avec pour consigne de ne pas créer de nuisance sonore pour le voisinage.

En cas de manquement à ces règles de base, je me verrai dans l'obligation de débiter votre chèque de caution.

Je vous remercie de votre compréhension et suis assuré que vous saisirez le bien fondé du renforcement de notre règlement.

Le Maire,
WALTER Fournier
Walter Fournier



Signature de l'occupant, précédée de la mention « lu et approuvé » :